

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02675
Numéro SIREN : 531 680 676
Nom ou dénomination : 2 ZEROS 93 PUBLISHING

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 10944

1 - 4 AOUT 2023

N° 2065-SD
2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tenue à date du service

10945

Exercice ouvert le 01042020 et clos le 31032021

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Z ZEROS 93 PUBLISHING
31 AVENUE EDOUARD VAILLANT
93000 BOBIGNY

Adresse du siège social

Certifié conforme à l'original du 29.7.23
Mebda

SIRET 5 3 1 6 8 0 6 7 6 0 0 0 1 6

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Enregistrement sonore et édition musicale

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit 4 392

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé GENERATION EXPERT SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

LE RESTE DU TEMPS
145 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS

Tél:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA [] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

Date: 18012023 Lieu: BOBIGNY

Qualité et nom du signataire: Gérante

MECHDAL Yamina

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) [] prestataire :

Désignation de l'entreprise <u>2 ZEROS 93 PUBLISHING</u>					Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>31 AVENUE EDOUARD VAILLANT 93000 BOBIGNY</u>																				
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>5</td><td>3</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>0</td><td>6</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>							5	3	1	6	8	0	6	7	6	0	0	0	1	6
5	3	1	6	8	0	6	7	6	0	0	0	1	6							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																	
					Exercice N clos le <u>31/03/2021</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014	55 500	016	11 432	44 068													
	Immobilisations corporelles *		028	47 172	030	41 048	6 124													
	Immobilisations financières * (1)		040	3 469	042		3 469													
	Total I (5)			044	106 141	048	52 480	53 661												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	313	070		313													
		Autres * (3)	072	22 101	074		22 101													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	3 108	086		3 108													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II			096	25 522	098		25 522													
Total général (I + II)					110	131 662	112	52 480	79 182											
PASSIF							Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	1 500													
	Écarts de réévaluation					124														
	Réserve légale					126	150													
	Réserves réglementées *					130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		132													
	Report à nouveau					134	31 889													
	Résultat de l'exercice					136	3 215													
	Provisions réglementées					140														
Total I						142	36 755													
Provisions pour risques et charges						Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	5 280													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	250	172	37 148												
	Produits constatés d'avance					174														
Total III						176	42 428													
Total général (I + II + III)							180	79 182												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 427												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2 ZEROS 93 PUBLISHING		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13/11/03/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	215	217	214	3 700	
								dont export et livraisons intracommunautaires
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	7 607	
	Autres produits					230	20 744	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	32 051	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	19 514	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	674	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	13 536	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	2 144	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	35 867	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 817)	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)						290	7 332	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347			300	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	3 215	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 215	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quidecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire H.S. 2010	993			
	Créance due au report en arrière du déficit						346	
	Droit divers							
	Deduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	653		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	643			
Deduction exceptionnelle (Art 39. decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies C)	647				
Deduction exceptionnelle (Art 39. decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39. decies E)	641				
Deduction exceptionnelle (Art 39. decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	4 392	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	4 392	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	55 500	412		414		416	55 500				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 441	442		444		446	3 441				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
Autres immobilisations corporelles		470	42 304	472	1 427	474		476	43 731				
Immobilisations financières		480	3 469	482		484		486	3 469				
TOTAL		490	104 713	492	1 427	494		496	106 141				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	4 495	502		504	6 938	506	11 432				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 441	532		534		536	3 441				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560	31 009	562	6 598	564		566	37 607				
TOTAL		570	38 944	572	13 536	574		576	52 480				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
			Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

BAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

2 ZEROS 93 PUBLISHING					Désignation de l'entreprise :					Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666					
TOTAL			680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations			Reprises									
Fonds commercial	681		683				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
Autres immobilisations incorporelles	700		705				2							
Terrains	710		715				3							
Constructions	720		725				4							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				5							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				6							
Matériel de transport	750		755				7							
Autres immobilisations corporelles	760		765											
TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780				
II DÉFICITS REPORTABLES														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis										
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter										
Déficits imputés				983										
Déficits reportables				984										
Déficits de l'exercice				960		4 392								
Total des déficits restant à reporter				970		4 392								
III DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326				
N° du centre de gestion agréé										388				
Montant de la TVA collectée										374		2 834		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		1 364		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397				

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2ZEROS 93 PUBLISHING

SARL au capital de 3.000 €

Siège social : 31 Avenue Edouard Vaillant 93000 Bobigny

RCS Bobigny 531 680 676

DECISION DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2022

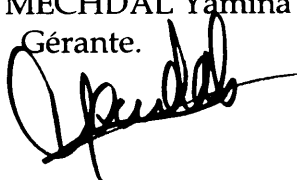
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte comptable de l'exercice, soit 4 392
€uros, au compte report à nouveau

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame MECHDAL Yamina
Gérante.





GEDS_530492

Type de document	Courrier divers
Dénomination	2 ZEROS 93 PUBLISHING
SIREN	531 680 676
N° de gestion	2011 B 02675
Dépôt N°	2023/10944
Dépôt du	04/08/2023
Date de clôture	31/03/2021
Confidentialité	Aucune

Séparateur GED généré	MACE Christel (MCL)
Séparateur GED édité le	04/08/2023 à 14:30:54
Séparateur GED N°	GEDS_530492
Centralisation	Non
Transmission INPI	Non

2 ZEROS 93 PUBLISHING

31, Avenue Edouard Vaillant

93000 BOBIGNY

Bobigny, le 26 juillet 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

**1, rue Michel de l'Hospital
93000 BOBIGNY**

OBJET : dépôt des comptes annuels

Messieurs,

Vous trouverez en pièce jointe :

- Liasse fiscale 31 mars 2021
- Affectation du résultat au 31 mars 2021
- Un chèque de 50,06€

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement